

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 705

présenté par
Mme Linkenheld

ARTICLE 70

À l'alinéa 53, après le mot :

« acquérir »,

insérer les mots :

« le bien ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.